



La prévention des risques professionnels



SOMMAIRE

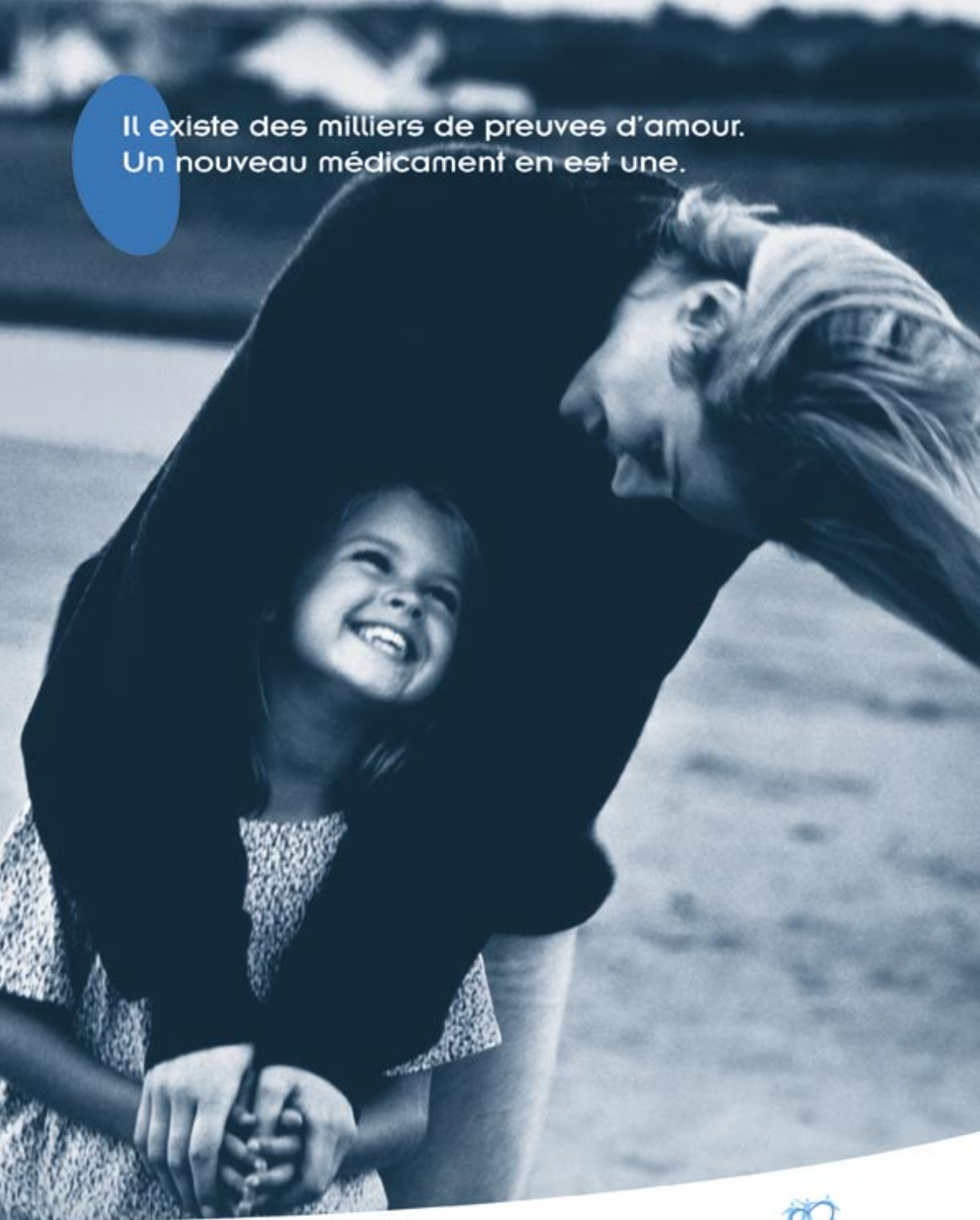
Immigration **12**
Ceseda, perspective de réforme

International **14**
Après les élections en Palestine, poursuivre la coopération...

Vie fédérale

Objectif 30 000 adhérents à la Fédération

Il existe des milliers de preuves d'amour.
Un nouveau médicament en est une.



Pour plus d'informations sur notre Groupe pharmaceutique,
consultez notre site www.sanofi-aventis.com



sanofi aventis

L'essentiel c'est la santé.

Des luttes porteuses d'espoir

Des dizaines de milliers de salariés actifs et retraités, chômeurs, jeunes, s'unissent pour dire à ce gouvernement ultra libéral qu'ils en ont assez de cette politique qui sacrifie :

- le Code du Travail,
- nos garanties collectives,
- des milliers d'emplois,
- notre Sécurité Sociale, nos retraites,

Il était temps de réagir !

La lutte contre le CPE a démarré le 31 janvier 2006.

La CGT, lors de cette mobilisation, avait déjà créé les conditions d'une riposte à la hauteur de l'attaque portée contre le monde du travail en général.

Durant deux mois et plus, ce sont des milliers de salariés du public et du privé qui ont martelé le pavé et bravé le gouvernement et le Medef pour exiger le retrait du CPE et dire NON à la précarité dans toute sa globalité : salaires, conditions de travail, emplois, etc.

Le pouvoir en place n'a pas entendu le coup de semonce du 29 mai 2005, où le NON l'emportait pour rejeter le Traité de Constitution Européenne.

Le 4 octobre, ce même gouvernement faisait toujours la sourde oreille.

La crise des banlieues du mois de novembre 2005 était également révélatrice du malaise social que vivent les jeunes, pour qui le droit au travail est devenu un leurre.

Alors, crise sociale ou crise politique ? Les deux sont liées, car c'est bien à des choix stratégiques et politiques que nous avons à faire face, uniquement ancrés sur la recherche de rentabilité maximale au détriment de l'être humain.

C'est pourquoi, nous avons besoin de persévérer dans la lutte, car le combat ne fait que commencer.

Nous avons besoin d'étendre les aspects revendicatifs en lien avec la situation vécue dans nos entreprises et au niveau de nos groupes.

Le 28 mars et le 4 avril, des milliers de personnes ont, par la grève et la manifestation, rejeté clairement la politique menée par le gouvernement, le Medef et les responsables de nos branches d'industries qui est :

- la casse de l'emploi, avec des suppressions d'emplois chez Grande Paroisse (400) filiale du groupe Total, Kodak (330), Rhodia, etc.
- la casse de nos garanties collectives, avec des négociations de branches axées en permanence sur des reculs sociaux.

N'arrêtons pas, continuons la lutte.

Renforçons la CGT.

Le rapport de forces et le renforcement sont des liens incontournables.

n° 459

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429 - 93514 Montreuil cedex

Tél.: 01 48 18 80 36

Fax : 01 48 18 80 35

<http://www.fnic.cgt.fr>

boîte aux lettres (e-mail) : fnic@cgt.fr

Directeur de la publication : J.-M. Petit

Commission paritaire n°0108S06355

Réalisation : Alliages - 01 41 98 37 97

La prévention des risques

Avec près de 800 000 victimes annuelles d'accidents du travail et de maladies professionnelles, reconnues et indemnisées, dont plus de 100 000 garderont des séquelles, les travailleurs (euses) paient un lourd tribut à la compétitivité libérale des entreprises en France.

De plus, pour les observateurs sérieux, ces chiffres ne reflètent que la seule partie visible d'une réalité plus grave.

Des centaines de milliers de maladies professionnelles sont non identifiées, masquées ou ignorées.

A titre d'exemple, l'Institut de veille sanitaire évalue à au moins 10 % le nombre de cancers professionnels sur les 300 000 nouveaux cas annuels, soit plus de 30 000 par an !

En 2002, seulement 1432 cas (dernier chiffre connu) de cancers professionnels ont été reconnus (source Ministère du Travail).

Les conséquences de la sous-évaluation des accidents du travail et des maladies professionnelles sont considérables pour les travailleurs (euses) et la communauté nationale.

D'abord pour les victimes qui n'obtiennent pas toutes le bénéfice de la protection des droits attachés à leur situation. Or, la précarité,

la mise en concurrence des salariés, permettent au patronat d'imposer aux salariés de prendre des risques de plus en plus importants. L'accroissement du taux de gravité des accidents du travail en témoigne.

Les contrats précaires CNE, CPE, CDD seniors, ... seront des moyens supplémentaires pour le patronat pour imposer de mauvaises conditions de travail et se débarrasser de ceux qui en seront victimes alors que la loi interdit encore de licencier pour cause d'altération de la santé !

Ensuite, parce que la sous-évaluation des conséquences des conditions de travail sur la santé des salariés permet au patronat de dégager sa responsabilité et de réaliser des économies sur le dos de l'ensemble des assurés sociaux.

En effet, les accidents du travail et les maladies professionnelles sont financés exclusivement par les entreprises responsables.

Lorsqu'ils ne sont pas déclarés, non reconnus ou mal identifiés, ils sont financés par l'ensemble des assurés sociaux cotisant à la Sécurité Sociale.

Ainsi sont transférés sur la collectivité, les coûts énormes de la réparation que le patronat doit aux victimes.

En 10 ans, les mauvaises conditions de travail et les risques professionnels engendrés par la gestion des employeurs ont provoqué au moins 8 millions de victimes dont 1 million garderont des séquelles.

Il aura fallu des morts, des souffrances immenses pour que les victimes, comme celles de l'exposition professionnelle à l'amiante, obtiennent réparation avec leurs syndicats et associations, au prix de sacrifices et de parcours de combattants devant les tribunaux.

Beaucoup sont mortes avant que les verdicts condamnant les employeurs ne soient prononcés !

Une jurisprudence reconnaissant les préjudices faits aux travailleurs (euses) s'est peu à peu construite, contraignant le patronat à assumer ses responsabilités notamment par le devoir de prévention et de réparation.

Du fait qu'il emploie des salariés, l'employeur doit avoir conscience des risques qu'il leur fait courir en les affectant à des tâches. Par le contrat de travail, il s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de prévention et de protection de leur santé (Cassation Sociale 28/02/2002). Tout manquement constitue donc une faute inexcusable de l'employeur.

Lors des dernières négociations concernant la gouvernance de la branche AT/MP de la Sécurité Sociale, le patronat a tenté d'imposer une responsabilité partagée entre les employeurs et les salariés lors de la survenue d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Si le patronat a dû reculer sur cet objectif, le texte signé par certaines Organisations Syndicales et le Medef est suffisamment flou pour lui permettre de revenir à la charge lors des prochaines négociations.

Cette vision d'une responsabilité partagée n'est pas acceptable car l'employeur détient le pouvoir d'organiser le travail et se trouve, de fait, responsable des risques qu'il fait encourir aux salariés.

Il lui revient de financer la prise en charge des salariés victimes.

La CGT a décidé, après avoir pris l'avis de ses Organisations, de ne pas signer le protocole d'accord concernant la gouvernance de la branche AT/MP.

L'objectif prioritaire de la CGT dans cette négociation qui doit se poursuivre maintenant sur la prévention des risques professionnels, la réparation et la tarification, est de faire reculer le nombre de victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles.

En ce sens, la CGT fait les propositions suivantes :

- **Une priorité à la prévention pour supprimer les risques à la source afin de protéger la santé des salariés ;**
- **Une réparation intégrale des victimes de la gestion patronale qui prenne en compte la totalité des préjudices provoqués. C'est une mesure de justice sociale. Elle a aussi pour but d'inciter l'employeur à investir dans la prévention en rendant plus chère pour lui le coût de la réparation ;**
- **De poursuivre et sanctionner les employeurs fraudeurs, dissimulateurs des accidents de travail et des maladies professionnelles dont le comportement nuit aux salariés mais aussi aux entrepreneurs qui respectent leur personnel et la réglementation.**

Il est indispensable que nos syndicats, les CHSCT, les salariés, s'approprient avec force ce terrain de la prévention des risques professionnels. Il s'agit de s'engager partout dans une démarche participative des salariés. L'évaluation des risques, à priori, ne devient un processus permanent que si les salariés s'en emparent.

N'est-il pas indispensable de mobiliser les syndiqués CGT afin de faire émerger tous les risques liés aux postes de travail, pour qu'ils soient moteurs parmi les salariés ?

Le travail use, handicape et tue beaucoup plus que ce que l'on peut imaginer.

Quand on fait le compte, c'est trop, beaucoup trop, et il y a urgence à inverser la situation.

La prévention est le chemin à prendre et il passe par l'évaluation des risques.

Cette évaluation peut être considérée comme un droit offensif et révolutionnaire si l'on se donne la peine, avec l'aide des syndiqués et des salariés, de forcer l'employeur à l'évaluation des risques de postes ou situations de travail.

Les employeurs n'investissent dans la prévention que lorsque la réparation a un coût supérieur à celui de la prévention.

L'évaluation des risques, à priori, est l'occasion de les mettre devant leurs responsabilités en les obligeant à pointer les risques.

La santé au travail est une dimension au cœur de notre démarche syndicale.

Aujourd'hui, le travail est trop souvent source de violences physiques ou mentales.

Il convient que nous refusions cet état de fait et construisions, avec les salariés, d'autres réponses permettant au travail d'être une source d'épanouissement.



Vie fédérale



et partout à renforcer par milliers notre maison CGT avec de nouveaux adhérents ; l'objectif est d'arriver à 30 000 syndiqués à la Fédération, soit + 5 000. Cela doit se traduire avec des objectifs dans les entreprises pour donner plus de poids et de force à nos revendications.

Salaires, emploi, protection sociale, développement industriel sont les piliers de la croissance et de l'économie économique et sociale.

Ces questions ont été largement abordées lors des débats de l'assemblée générale ; tout comme celle de la santé au travail au travers des négociations en cours avec le Medef sur la "pénibilité" qui se termineront le 2 mai prochain.

Et pourquoi pas une initiative nationale, ce jour là, dans tous nos syndicats pour interpeller partout nos directions d'entreprises en portant nos revendications dont une réelle pré retraite dès 55 ans pour les postés et les travaux pénibles ?

Dans ces batailles revendicatives, nous avons besoin de toutes nos forces syndicales, des militants, bien sûr, mais aussi des syndiqués qui peuvent agir rapidement autour d'eux, se faisant des relais efficaces afin de renforcer l'activité CGT, la force du syndicat.



Synthèse des travaux de l'assemblée générale des syndicats de la Fédération du 16 mars 2006.

Une assemblée générale regroupant plus de 300 camarades représentant environ 170 syndicats, avec un débat offensif, tonique, montrant une volonté d'aller de l'avant et de travailler les convergences revendicatives au travers de nos 12 conventions collectives en partant des réalités dans les entreprises.

Située dans un contexte de luttes avec les jeunes étudiants en révolte contre la précarité symbolisée par le CPE, l'assemblée générale a organisé ses travaux pour permettre débat et action le même jour.

Ensemble, après le débat du matin, près de 200 camarades ont participé, l'après-midi, à la manifestation avec les jeunes, pour le retrait du CPE. Ils ont défilé avec la banderole fédérale exigeant le progrès social en tant que moteur du développement économique et industriel.

Le débat a porté aussi sur la question de la CGT : de quelle organisation a-t-on besoin pour être plus efficaces dans nos luttes, plus solidaires en contribuant à faire émerger des alternatives de société ? Une question qui sera au cœur des débats et des décisions du 48^{ème} Congrès de la CGT.

La CGT, sa capacité à mobiliser et à mettre en mouvement le maximum de salariés, c'est bien là que se situe la clé pour satisfaire les revendications, d'où le besoin de s'atteler tous



Situation Orga

Objectif 30 000 adhérents à la fédération : la campagne est lancée !

Lors de notre Assemblée Générale du 16 mars, l'objectif des 30.000 adhérents dans les syndicats de la Fédération a été validé.

- 30 000 adhérents, c'est possible au regard des potentialités existantes,
- 30 000 adhérents, c'est une nécessité au regard des attaques du Medef, des patrons de nos industries et du gouvernement,
- 30 000 adhérents c'est nécessaire pour gagner de nouvelles conquêtes.

Avec un chiffre historique de 2580 adhésions nouvelles recensées pour 2005 depuis le 1er janvier 2005 au 15 mars 2006, et avec 393 adhésions nouvelles pour 2006 recensées à l'Assemblée générale, nous avons toutes les conditions favorables pour atteindre notre objectif.

Celui-ci pourrait d'ailleurs être atteint avec la perspective de la tenue de notre prochain Congrès Fédéral qui se tiendra en fin d'année 2007.

Mais pour cela, tout le monde doit se sentir concerné !

En effet, si pendant près de 10 ans (de 1994 à 2002) notre situation s'était améliorée en gagnant quelques % année après année, 2003 a été marqué par un recul de 3,72 % remettant en cause cette progression et nous replaçant dans la situation de l'année 2000.

Cela démontre bien toute la fragilité que nous avons en matière de syndicalisation et c'est donc sur des bases beaucoup plus volontaristes qu'il nous faut nous engager.

Maintenir nos effectifs syndiqués à 100 %, uniquement se préoccuper de la syndicalisation lorsque des camarades partent de l'entreprise, tout cela n'est pas suffisant. Il faut monter d'un cran et mettre le renforcement au cœur de toute notre activité.

Gagner 20 % de syndiqués supplémentaires : voilà l'enjeu !

S'il est vrai que les plans de restructuration, de suppression d'emplois, les délocalisations, le recours à la sous-traitance et à la précarité, ne sont pas des atouts à priori favorables, il y a des potentialités énormes sur lesquelles nous avons à travailler, et en particulier dans chaque syndicat.

L'arrivée des jeunes dans les entreprises notamment dans le contexte actuel, notre volonté de prendre en compte la question de la continuité syndicale pour nos camarades qui partent en retraite, sont autant de facteurs pour gagner sur la syndicalisation.

Plus que jamais sur notre lieu de travail : proposons l'adhésion à nos collègues

Le 48^{ème} Congrès, la question à chacune et à chacun d'entre nous : "La CGT, vous la voulez comment ?"

Le Syndicat National des Ingénieurs et Cadres des Industries Chimiques CGT, a le regret de faire part du décès d'Edouard Foré survenu le 9 février 2006.

Edouard FORE fût résistant. Il a été arrêté pour cela le 20 janvier 1944, détenu d'abord à la prison d'Amiens, témoin oculaire de l'opération Jéricho le 18 février 1944, puis déporté au camp du Struthof sous le statut "N.N." ("Nuit et Brouillard"). Il est ensuite déporté à Dachau puis Mauthausen. Il est libéré le 6 mai 1945 au commando d'Ebensee.

Il était adhérent au Parti Communiste depuis 1945 et au SNICIC CGT depuis 1946.

Respectons sa discrétion et sa modestie.

Nos sentiments de respect et d'amitié vont à son épouse Micheline qui a fait sa connaissance en prison en mars 1944 avant d'être elle-même déportée à Ravensbrück. Elle aussi est engagée de très longue date dans le mouvement syndical (au SNES). Ils sont exemplaires et méritent la reconnaissance de tous.

Si tout le monde la veut plus offensive, plus active, plus sur le terrain, etc.

EN TOUT ETAT DE CAUSE IL FAUT QU'ELLE SOIT PLUS NOMBREUSE PLUS FORTE ET MIEUX ORGANISEE

Plus de syndiqués, c'est plus de moyen pour développer l'action et construire le rapport de forces.

30 000 ADHERENTS C'EST UN OBJECTIF QU'IL NOUS FAUT ATTEINDRE TOUS ENSEMBLE !

APRÈS 6 MOIS DE RÉSISTANCE, LA PREUVE EST FAITE !



POLIMERI Champagnier est une entreprise économiquement viable.

Suite à l'étude du cabinet Cidecos, les experts du cabinet A'Prime mandatés par le Comité d'Entreprise ont démontré que le site de Champagnier peut être fortement bénéficiaire et préserver 250 emplois.

Dans leur enquête, les experts ont fait les constats suivants :

- Une pénurie importante de caoutchouc synthétique Polychloroprène (PCP) sur le marché mondial,
- Une envolée des prix (jusqu'au double !) préjudiciable à de nombreux clients avec une situation qui va durer plusieurs années.

Partant de ce constat, on peut dire aujourd'hui haut et fort que le licenciement de 250 personnes est injustifié.

Mais la direction s'entête à vouloir fermer cette usine coûte que coûte, sans raison valable. Le PDG italien, M. Giganti déclare : "je fais ce que la Direction Générale me demande de faire." C'est donc bien une volonté des actionnaires du groupe italien de fermer Champagnier.

Comment comprendre que le groupe Polimeri ne veuille pas investir 39 millions d'euros sur 3 ans pour poursuivre une activité rentable, mais puisse dépenser jusqu'à 67 millions d'euros pour fermer l'usine ?

Dans ce contexte, on peut supposer que cette situation de pénurie de caoutchouc a pu être organisée par les producteurs de PCP eux-mêmes (DuPont l'américain, Bayer l'allemand et Poliméri l'italien, détiennent à eux trois 75 % du marché).

L'arrêt de Champagnier profitera à Bayer et DuPont qui reprennent des parts de marché. Poliméri par contre se placera sur les élastomères de substitution du PCP.

Ces trois grandes entreprises de la chimie mondiale s'entendent comme larrons en foire, elles ont déjà été condamnées aux USA à de fortes amendes pour entente illicite sur les prix. Elles ont même plaidé coupables !

Les salariés sont face à des patrons voyous et menteurs. S'ils arrivent à leurs fins en fermant le site, ce sont 600 familles de notre région qui vont se retrouver dans la détresse et la précarité.

Cette fermeture aura inévitablement un effet "domino" sur la chimie du sud grenoblois, avec les sites voisins de Pont de Claix et Jarrie.

Pas question de les laisser faire !

Aujourd'hui, les élus et les pouvoirs publics, doivent tenir compte de ces éléments et tout mettre en œuvre pour faire fléchir Poliméri afin d'éviter un sinistre social.

En conclusion

Lors de la réunion de CE du 13 mars dernier, le Comité d'Entreprise au vu des informations contradictoires en sa possession a refusé d'être consulté sur le livre IV et a annoncé que l'entreprise va être assignée dans les délais légaux concernant le contenu du livre IV.

Dans ce contexte la réunion d'examen du livre III est prématurée.

De même l'information directe des salariés par courrier non daté sur le contenu du livre III (document en annexe) alors même qu'il n'a pas été présenté en séance plénière est constitutive d'un délit d'entrave au fonctionnement du Comité d'Entreprise.

Le livre III a quant à lui été brûlé par les salariés à la sortie de la réunion.

Parallèlement, la lutte contre la fermeture continue

Chaque semaine qui passe voit de nouvelles actions se développer (blocages de ronds points, manifestations, rassemblements, etc.)

Le vendredi 10 mars dernier, une initiative autour "d'une assiette dauphinoise" a regroupé plus de 500 participants (salariés, population, sous-traitants, élus locaux et sympathisants de la lutte).

PECHINEY – ALCAN

L'aluminium a de l'avenir en France y compris à Lannemezan !

Rappel historique :

Le site de Lannemezan fabrique de l'aluminium depuis près d'un siècle. Au fil des décennies, ce sont des femmes et des hommes qui ont oeuvré afin de créer des richesses, hier pour Pechiney et aujourd'hui pour Alcan.

En septembre 2003, conscients des dangers liés à l'arrêt en 2006 du contrat énergétique favorable liant l'usine à EDF, les représentants du personnel demandent la réalisation d'une étude économique.

Entre mars et juin 2005, expertise et contre expertise, débouchent sur le constat suivant :

L'avenir dépend essentiellement de la conjoncture à venir de l'aluminium. Le travail, le savoir-faire des salariés sont reconnus et cela engendre des résultats positifs.

Mais les exigences du groupe Alcan, en terme de rentabilité, le refus d'inclure le site de Lannemezan dans les contrats "privilegiés" avec EDF, permettent à la Direction d'Alcan de condamner irrémédiablement le site.

En juin 2005, un haut responsable du groupe venant apporter la "bonne parole !" : "Alcan fera une ré industrialisation du site !"

Le 13 octobre, le responsable industriel Monsieur Olivier Baud annonce devant plus de 600 personnes dans l'action (salariés, population) qu'à partir de juin 2006, le site perdra 1 million d'euros par mois (selon les critères du groupe) et qu'il faut, en conséquence, arrêter la production.

Le 4 novembre 2005, le responsable d'un consortium (Gcan-KTD) propose à la Direction d'Alcan, un concept permettant selon lui d'obtenir une unité rentable, en accolant une centrale thermique (au coke de pétrole) au Smelter de l'usine de Lannemezan.

Cette proposition a été examinée lors des réunions du CCE, après études et discussions entre les camarades de Lannemezan, le Cabinet d'expertise et la Direction.

La conclusion de l'examen est la suivante :

Le concept est très sérieux, même si les surcoûts logistiques liés à la position géographique de Lannemezan en limitent la rentabilité. Car la rentabilité existe !

L'usine de Lannemezan est rentable, elle l'a été lors des 5 dernières années, elle le sera encore en 2006, malgré la fin du contrat énergétique.

La proposition du consortium prendrait d'autant plus de valeur, mais cela à la condition que la Direction d'Alcan s'engage :

- à arrêter son projet de fermeture,
- à jouer la carte du développement industriel.

Il faut par ailleurs rappeler que depuis la prise de contrôle de Péchiney en janvier 2004 par Alcan, l'emploi a été largement attaqué :

	En Europe	En France
Suppressions	2 608	1 146
Cédés	12 684	3 606

En janvier 2004, Péchiney + Alcan représentaient 46 712 emplois en Europe, il n'en reste plus que 31 420 !

En France, cela représentait 15 627, il n'en reste plus que 10 915 !

La bataille des salariés et de la population de Lannemezan se poursuit d'autant qu'il n'y a aucun projet alternatif !

Conférence de presse de la Coordination CGT du Groupe Total

Rappel des résultats du groupe :

- Progression en 2005 de + 31 % des profits (12 milliards d'euros).
- Pour la 6ème année consécutive, les résultats financiers 2005 sont qualifiés d'exceptionnels.
- Depuis la fusion fin 1999, début 2000, sur une période de 6 ans, ce sont plus de 40 milliards d'euros qui ont été engrangés par le groupe.

Les actionnaires ont vu leurs dividendes augmentés de 120 % (sur cette période de 6 ans), pendant que les salariés, eux, dans leur majorité devaient se contenter d'une augmentation de salaire de l'ordre de 10 %. Deux poids, deux mesures !

Sur les 40 milliards d'euros engrangés par le groupe Total sur cette période de 6 ans, plus de la moitié a été versée aux actionnaires sous forme de dividendes ou sous forme de rachats d'actions.

Total annonce qu'il va poursuivre dans ce sens, jusque dans son communiqué, il précise : "Total entend poursuivre une politique dynamique de dividende, le cash-flow après investissements et paiement du dividende étant disponible pour les rachats d'actions (3,5 millions d'euros dépensés en 2005 en rachats d'actions), 3,6 milliards en 2004, 4 milliards en 2003, 6 milliards en 2001)."

Ces chiffres pour confirmer la stratégie du groupe, le choix de la finance au détriment d'une véritable politique salariale pour l'ensemble des salariés...

Les trois dernières années, le salaire moyen dans le groupe est en baisse de 8 %. La part des salaires dans la valeur ajoutée a baissé de 4 points. Le dividende versé a augmenté de 15 %. La part du cash-flow disponible distribué en dividendes a augmenté de plus de 10 points.

Le président Desmarest lui-même, avec sa rémunération annuelle 2004 de 2 787 000 € (équivalent de 201 Smic annuels), plus de 10 % par rapport à 2003, s'est vu octroyer 60 000 stock-options.

Total affiche ainsi, une des meilleures performances parmi les majors, tant en terme de progression de Bénéfice Net Par Action qu'en terme de rentabilité des capitaux employés (ROACE) qui s'élève à 27 % en 2005.

Dans le même contexte, Total a continué sa politique de suppressions d'emplois, d'abandons d'activités, notamment dans la chimie. Depuis la fusion entre Total, Fina et Elf, des milliers de suppressions d'emplois ont été réalisés et prochainement, c'est Arkéma qui sortira du périmètre du Groupe.

En ce qui concerne les investissements de développement, ils sont réalisés presque essentiellement à l'étranger. Le comble de cette politique : dernièrement Total annonçait la suspension de gros investissements sur le site de la raffinerie de Gonfreville en Normandie, prétextant la soi-disant dégradation du climat social sur ce site (action de grève de 31 jours sur un secteur de la raffinerie dans la dernière période).

Il est vrai que l'année 2005 a été marquée par des conflits sociaux dans le Groupe contre la casse de la chimie, pour une véritable politique salariale, contre la remise en cause du lundi de Pentecôte, etc.

Mais, la grève n'a jamais été une fin en soi, elle n'est que le résultat d'un manque de concertation, de dialogue social, d'examen sérieux des revendications portées par les salariés. Que le Groupe Total sache que la CGT ne laissera pas s'instaurer de telles méthodes assimilées à la remise en cause du droit de grève.

Situation dans les branches

Les actions de ces derniers jours démontrent avec force la volonté des jeunes de ne plus subir la précarité à outrance, mais bien au contraire obtenir de réels contrats de travail sans avoir à tout instant une épée au dessus de leur tête. C'est bien la reconnaissance et la dignité au travail de ces futurs salariés que jeunes, salariés, retraités, privés d'emploi réclament massivement au gouvernement et au Medef, qui eux n'ont qu'un seul et même but : détruire au maximum les acquis sociaux de ce pays.

Ces attaques se traduisent forcément dans chacune des branches qui composent la fédération, par la remise en cause des conventions collectives, qui rappellent, détiennent toutes un socle commun de garanties pour tous les salariés d'une même branche. Nous le vivons dans toutes les négociations paritaires où il est nécessaire de batailler pour faire reculer le patronat sur les intentions de tout ramener au minimum du Code du travail, voire en-dessous là où il pourrait le faire.

Le nombre de grilles salariales avec des coefficients en dessous du Smic ne peut plus rester en l'état, c'est toujours les salariés qui en payent la note.

C'est ce que nous vivons dans la Navigation de plaisance avec une remise en cause de l'intégralité de la convention collective avec tous les articles ramenés au niveau du Code du travail.

La branche du Caoutchouc n'est pas en reste, puisque l'objectif de la chambre patronale est d'éclater le lien entre salaires/prime d'ancienneté afin de geler, voire supprimer, cette prime d'ancienneté à terme. Le 23 mars, jour de négociations dans cette branche, les syndicats CGT en ont fait une journée d'initiatives et d'actions par des appels à des débrayages afin de porter partout les revendications CGT en matière de salaires. L'influence des salariés s'est traduite par le rejet des 5 organisations syndicales du projet de la chambre patronale avec remise d'un contre projet interfédéral. La démonstration est faite que lorsque les salariés prennent toute leur place dans la négociation de branche, le patronat ne peut imposer son diktat.

Nous avons décidé lors de l'assemblée générale du 16 mars de faire de l'année 2006 une année de reconquêtes de la négociation de branches pour gagner de réelles avancées pour tous les salariés de nos entreprises.

Dans les 2 mois qui vont suivre, tous les syndicats vont être réunis en assemblée de branche pour décider des moyens mettre en œuvre lors des négociations paritaires salariales, l'emploi mais aussi sur la reconnaissance de la pénibilité au travail.

Le collectif branche mis en place par la fédération travaille à cet effet, ce qui devrait se traduire par l'organisation, courant 2006, de journées d'études sur les conventions collectives. De plus en plus de salariés se retrouvent directement confrontés aux garanties des conventions collectives qui, il faut bien le reconnaître, depuis plusieurs années ont été laissées de côté au profit des négociations de groupes et d'entreprises.

Avec les enjeux annoncés par le patronat, la casse des industries, les fusions et restructurations, les accords de groupes et d'entreprises volent souvent en éclat pour retrouver de plus en plus de salariés soumis aux minima garantis des conventions notamment et particulièrement chez les jeunes.

Nous devons inverser ce processus pour répondre aux besoins du monde du travail. Notre responsabilité syndicale est de travailler pour construire des convergences afin que chaque convention collective devienne l'enjeu de toutes négociations de l'entreprise au niveau national.



Former pour agir !



Du 6 au 10 mars la fédération a organisé un stage CHSCT au centre de formation Benoît Frachon à Courcelle. Quatorze camarades y ont participé et ont pu apprécier, tout au long de la semaine, la convivialité, l'intérêt que représente l'outil de formation qu'est Courcelle.

Une session de formation ne se limite pas seulement aux thèmes et au contenu, mais c'est aussi tout un environnement, l'accueil, les locaux, le matériel à disposition, qui peuvent s'ils font défaut, impacter sur la qualité d'un stage. A ce niveau-là, Courcelle nous offre toutes les garanties. L'internat a lui aussi ses avantages, il permet de rencontrer, d'échanger, de débattre avec des camarades d'autres entreprises, cela aussi et c'est indéniable a un effet formateur pour les stagiaires qui échangent sur leur problématiques d'entreprises, chacun faisant bénéficier les autres de son expérience, son savoir et ses compétences. Le stagiaire est ainsi formateur lui-même pour les autres, que ce soit pendant ou en dehors de l'action formatrice. Les stagiaires à l'unanimité ont d'ailleurs exprimé leur satisfaction quant aux possibilités offertes par le centre, autant par son cadre que par l'outil qui favorise au travers de ses structures l'acquis de connaissances.

La session de formation a été très appréciée par les stagiaires, son contenu apporte les outils indispensables à l'exercice du mandat de membre du CHSCT, sur des thèmes tels que : le travail c'est quoi ? La santé au travail, la sécurité au travail, les maladies professionnelles, les TMS, les accidents du travail,



les pouvoirs et prérogatives du CHSCT, la législation, et surtout, la prévention ainsi que l'activité revendicative du CHSCT. Le tout bien évidemment sans perdre de vue que le CHSCT est un outil du syndicat tout comme le comité d'entreprise et les autres instances représentatives du personnel.

Il n'est plus à démontrer que, quelle que soit l'Instance Représentative du Personnel, si derrière il n'y a pas une activité syndicale cohérente qui organise le travail coordonné des instances dans l'entreprise, cela laisse le champ libre aux employeurs, qui eux savent très bien manipuler et organiser les IRP pour en faire des co-gestionnaires et accompagnants de leurs décisions qui n'ont qu'un seul objectif, la rentabilité maximum au détriment des conditions de travail faisant fi des droits et acquis des salariés.

Le CHSCT est l'instance qui dispose des prérogatives et des pouvoirs les plus étendus dans l'entreprise, c'est ce qu'ont pu découvrir nos 14 camarades dans ce stage. Le CHSCT intervient dans la quasi-totalité des domaines liés à l'entreprise. Malheureusement, trop souvent, on rencontre encore aujourd'hui dans les entreprises des CHSCT qui, soit par manque de formation ou à cause du syndicat, laissent livrés à eux-mêmes les camarades dans cette instance ; une activité du CHSCT qui tient plus du service de sécurité de l'entreprise, et plus grave encore dirigée par l'employeur.

Nos 14 camarades l'ont reconnu eux mêmes lors de la clôture de stage, l'outil qu'est le CHSCT est sous estimé et sous utilisé lorsque les membres n'ont pas la formation qui permet d'assumer et de développer l'activité du CHSCT au service des salariés.

La vie des salariés dans l'entreprise dépend de ce que nous, militants, mettons en œuvre comme politique revendicative dans nos instances pour défendre leurs intérêts, nous n'avons donc pas le droit de faire l'économie de la formation syndicale qui est une des priorités de notre fédération.

Ceseda : perspective de réforme

Récemment, le ministre de l'Intérieur a présenté, dans le cadre d'un comité ministériel, un avant-projet de réforme du Ceseda - Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - (38ème modification). Celui-ci intervient deux ans après la loi du 26 novembre 2003, sans même qu'un bilan en ait été effectué.

Nombre d'organisations, dont le rôle consiste à aider, à conseiller et à accompagner les immigrés et leurs familles dans leurs démarches administratives, ont pourtant quant à elles pu mesurer combien cette loi a rendu la vie impossible à des milliers de personnes n'ayant que le souhait de vivre dignement et s'intégrer dans notre pays.

L'objectif maintes fois proclamé d'expulser le plus grand nombre d'étrangers s'est traduit par une sur-utilisation des centres de rétention, au mépris de normes respectueuses de la dignité humaine. Les interpellations illégales, fondées sur la seule apparence des personnes, se sont multipliées.

Dans ce nouveau projet de loi, le gouvernement parachève son entreprise de dénigrement des étrangers les désignant comme seuls responsables des principaux problèmes et maux de notre société. Sous l'habillage d'un texte annoncé comme relatif à "l'intégration", figurent des mesures de destruction des droits des étrangers et de ceux qui les entourent.

Le nouveau credo gouvernemental "en finir avec l'immigration subie pour promouvoir une politique d'immigration choisie", emploie des moyens sans concession :

- empêcher les conjoints de Français, les parents d'enfants français ou encore les membres de famille prétendant au regroupement familial de faire valoir leurs droits, déjà étroitement encadrés, à mener une vie familiale normale ;

- réglementer une immigration de travail, jetable et corvéable, en fonction des seuls besoins de main d'œuvre ;

- hiérarchiser les différentes catégories d'immigrés. Arguant de la capacité des préfectures à apprécier les demandes de titres de séjour, non seulement le texte renvoie à une clandestinité perpétuelle celles et ceux qui, présents depuis de nombreuses années en France, ont, malgré bien des difficultés, construit leur vie parmi nous, mais il institue l'arbitraire de l'administration et des élus municipaux en règle de droit.

Alors qu'il prône l'intégration des étrangers, il organise l'impossibilité de réunir les critères nécessaires pour en témoigner, s'auto justifiant a priori d'une politique de rejet.

Ce durcissement n'en finit pas de rajouter une pression supplémentaire pour ceux qui échappent à cette chasse à l'homme et qui en deviennent encore plus corvéables.

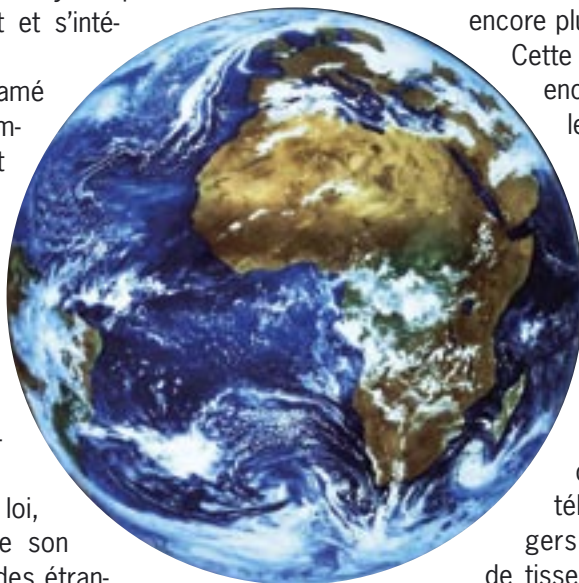
Cette précarité grandissante tire encore plus notre société par le bas et la lutte contre le CPE ne doit pas nous faire oublier l'intérim, la sous-traitance, les CDD, CNE et d'une manière générale tous les travailleurs exploités en marge du code du travail.

Que l'on soit immigré, "issus de" (selon le langage châtié des présentateurs de télévision), travailleurs étrangers et français, l'importance de tisser toujours plus de solidarité entre nous est indispensable si l'on veut

résister au rouleau compresseur libéral.

La "peur de l'étranger" a toujours été utilisée pour diviser les travailleurs et paupériser le peuple. Souffrir chacun dans son coin entraîne résignation et soumission. Partager la souffrance permet de résister, d'organiser des luttes et de reconquérir le terrain perdu.

La dérive frontiste de notre société doit trouver son contre poids dans le monde du travail et pour cela on doit plus s'interroger sur ce qui nous rassemble : précarité, chômage, conditions de travail dégradées, salaires insuffisants, vie toujours plus chère, loyers excessifs, transports hors de prix, et s'enrichir de nos différences de culture.



Châteaubriant

Il y a 70 ans c'était 1936 !

“Cette date marquera dans l'histoire de notre pays car après de dures années de chômage et de crise depuis 1930, l'espérance se fait jour. Il y avait eu aussi les complots fascistes de 1934 et la tentative de prise de pouvoir.”

Grâce à l'unité de la classe ouvrière et à la riposte antifasciste, ils ont été battus.

Les élections de juin 1936 et le succès du Front Populaire étaient issus des grèves importantes aboutiront aux accords de Matignon qui apportaient aux travailleurs des acquis nouveaux tels que les congés payés, l'augmentation générale des salaires, la semaine de 40 heures de travail et bien d'autres revendications suivant les corporations et les branches d'industrie.

Tous ceux qui furent internés à Aincourt dès octobre 1940, puis à Châteaubriant, à Voves, à Rouillé et dans les autres camps, avaient tous connu et vécu les événements de 1936.

Il y avait parmi eux des dirigeants syndicaux qui avaient été à la pointe du combat et qui participaient à l'élaboration des cahiers de revendications et aux discussions avec le patronat d'alors.

Emanation des “200 familles” et du Comité des Forges, les patrons n'avaient pas accepté 1936 et dès qu'ils ont eu la possibilité, ils se sont vengés.

“Plutôt Hitler que le Front Populaire” fut une maxime lancée par l'un des dirigeants de la bourgeoisie et nous allions en subir les effets en 1940 et ensuite pendant l'occupation et la Résistance.

Lorsqu'il fut question de dresser la liste des otages à Châteaubriant, afin de désigner ceux qui seraient fusillés, on retrouva les noms de Jean-Pierre Timbaud, dirigeant de la Métallurgie parisienne CGT, de Jean Grandel, Secrétaire de la Fédération Postale CGT, Charles Michels, Secrétaire de la Fédération CGT des Cuirs et Peaux, Jean Poulmar'ch, Secrétaire de la Fédération de la Chimie, Désiré Granet, secrétaire de la Fédération du Papier Carton, Jules Vercruysse, Secrétaire de la Fédération du Textile et aussi d'autres comme Pourchasse, Barthélemy et Bartoli qui avaient d'importantes responsabilités dans le mouvement syndical.

Parmi les internés de Châteaubriant, il y avait aussi d'autres hommes, responsables syndicaux, Henri Reynaud, Secrétaire de la CGT, Léon Mauvais également secrétaire de la CGT, Eugène Henaff, secrétaire du Bâtiment qui eux s'évadent le 18 juin et qui sûrement auraient été désignés comme otages.

Ils avaient tous participé à la victoire de 1936 et la bourgeoisie les punissait.

Mais c'est la résistance qui a été la plus forte.

En octobre, le dimanche 22, nous rendrons hommage aux héros de Châteaubriant à toute la Résistance et nous évoquerons 1936.

Retenez déjà votre date pour y participer.

Georges Abbachi

Secrétaire de l'Amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé.



Un peuple sans mémoire est un peuple sans défense !

Les salariés, les militants de nos industries ont payé un lourd tribut pendant l'occupation nazie. Depuis des dizaines d'années, notre Fédération a pris la décision d'honorer les principaux martyrs en baptisant de leurs noms nos salles de réunions : Perrouault, Poulmar'ch, Letellier, Renelle, Carasso et Burtin.

Au-delà de ces camarades, ce sont des centaines de militants de nos syndicats Cgt qui ont été traqués, internés et souvent fusillés par les forces fascistes allemandes.

Tous ces camarades avaient pris toutes leurs parts dans les luttes et les actions de 1936 ; c'est aussi cela que voulait leur faire payer les occupants ainsi que leurs alliés qu'ils avaient trouvés au sein de la bourgeoisie et de certains patrons.

Le 70^{ème} anniversaire du Front Populaire doit être une occasion forte pour commémorer ces grands moments de notre histoire, ainsi que ceux qui ont donné leur vie pour les libertés et l'espoir d'un monde meilleur.

Mais cet anniversaire doit également nous interpeller sur notre situation sociale actuelle et sur l'opportunité de placer toutes les commémorations sous le signe du prolongement du combat.

Dans ce sens, le 22 octobre prochain à Châteaubriant sera un moment privilégié afin de nous retrouver et que les générations futures perpétuent cet héritage.

Dès maintenant prenez vos dispositions pour y participer.

Après les élections en Palestine, poursuivre la coopération...

Après les élections en Palestine qui ont vu la défaite du Fatah et la victoire du Hamas, de nouvelles questions se posent quant à notre positionnement vis à vis du mouvement syndical palestinien.

Ce qui saute aux yeux de tous les observateurs, c'est que le vote du peuple palestinien est, d'une part, sans appel et sans contestation possible et, d'autre part, c'est un vote en réponse à une situation complexe et difficile que vivent les gens au quotidien.

Avec l'occupation israélienne, les exactions quotidiennes de l'armée, le soutien sans faille des USA à l'occupation des territoires palestiniens, l'incapacité des Nations Unies à mettre en œuvre ses propres décisions datant de 1948, on peut, dans ces conditions, comprendre que des mouvements comme le Hamas représentent une possible solution pour l'électorat.

Le blocage du processus de paix, la poursuite de la colonisation, la construction du mur de l'apartheid, une situation sociale dramatique, sont autant d'éléments qui s'ajoutent à l'exaspération de la population, ferment d'un vote de contestation, de sanction, de l'autorité en place, un vote protestataire.

Ces résultats électoraux ne démontrent-ils pas par ailleurs, que le peuple palestinien veut, certes un changement complet, mais aussi qu'il n'est pas prêt à accepter les diktats des Israéliens et des Américains ?

La situation intérieure est complexe et compliquée et l'Etat d'Israël ne fait rien pour "améliorer les choses", puisqu'il a pris la décision de ne plus reverser les droits de douanes et taxes qu'il perçoit au nom de l'autorité palestinienne, soit environ 50 millions de \$ par mois (100 millions \$ pour février, 70 \$ pour mars), créant ainsi une situation catastrophique, voire la faillite de l'Autorité palestinienne.

Dans ce contexte rien ne serait pire, pensons-nous, que d'abandonner la Palestine à son triste sort. C'est pourquoi la FNIC a pris la décision de poursuivre sa coopération avec les Syndicats palestiniens avec qui nous travaillons depuis longtemps.

Au mois d'avril dernier nous avons organisé au Caire, en collaboration avec la Fédération égyptienne du pétrole, un stage pour des syndicalistes venus de différentes parties de la Palestine (Voir la VIC 454).

A cette occasion notre Fédération avait réaffirmé son attachement à la solidarité politique mais également à la solidarité matérielle, dont le stage était un des moyens.

Aujourd'hui, nous avons pris la décision de relancer la solidarité matérielle, comme nous nous y étions engagés en avril, afin de réunir les fonds nécessaires à l'achat de matériel pour le Syndicat Général des Travailleurs du Pétrole et du Gaz.

Les besoins exprimés par nos camarades sont les suivants :

- 3 ordinateurs avec imprimantes et scanners.
- 3 fax avec téléphones.
- 2 photocopieuses.
- Tables et chaises pour l'institut culturel du syndicat général.
- Moyens audio-visuels (2 projecteurs), des micros, des hauts parleurs.

Dans le cadre de cette coopération, une visite est programmée au mois de juin 2006, avec nos Camarades égyptiens, à Gaza. Visite durant laquelle nous souhaitons concrétiser cette solidarité.

Dès maintenant il appartient à tous nos syndicats de discuter de la solidarité financière avec la Palestine, un compte spécial est ouvert à cet effet à la Fédération. Il ne s'agit pas de verser des sommes "colossales", si chacune de nos bases versent entre 30 à 50 €, nous obtiendrons les sommes nécessaires pour acheter le matériel dont le Syndicat a besoin.

C'est le sens donné à cet appel, vous pouvez verser dès maintenant sur le compte FNIC/CGT solidarité Palestine.

Nous publierons dans le Courrier Fédéral la liste des sommes versées.



**APPROFONDIR
LA QUESTION
DU PETROLE**

**ET FAIRE
EMERGER D'AUTRES
SOLUTIONS**

Total, c'est quarante ans d'innovation en matière d'exploration pétrolière. Aujourd'hui, nous forons de plus en plus profond pour répondre à une urgence : accéder à de nouvelles ressources énergétiques. Nous préparons aussi un avenir solaire depuis les années 80. Impliqué dans le développement des systèmes photovoltaïques, Total équipe déjà de nombreuses populations éloignées du réseau d'électricité.



POUR VOUS, NOTRE ENERGIE EST INEPUISABLE

TOTAL

TOURISTRA

des vacances qui ont du sens

Touristra est près de vous, dans votre région !

PROGRAMME 2006


TARIFS PRÉFÉRENTIELS
RÉSERVÉS AUX SALARIÉS
DES COLLECTIVITÉS



Vacances en France


Semaines classiques, week-ends,
courts séjours, semaines découverte,
séjours rando, cyclo et 20 autres thèmes.

• 6 villages dans les Alpes

Chamonix - Saint-Bon/Courchevel
Risoul  - Les 7 laux
La Plagne - Morzine.

• 8 villages en Méditerranée

En bord de mer :

Bormes-les-Mimosas
Ramatuella  - Les Issambres
Calvi - La Napoule - Cogolin
Balaruc-les-Bains.

En Haute Provence :

Vaison-la-Romaine.

• 3 villages de gîtes sur la côte Atlantique

Île de Ré - Tarnos - Soustons.



Vacances à l'étranger

L'esprit Club 3000



Une animation 100% francophone, du sport en
liberté, des buffets superbes avec des spécialités,
la découverte de la vie locale, des échanges
authentiques, un spectacle chaque soir.

AU DÉPART DE PARIS

Des Clubs 3000

Andalousie • Sicile • Grèce • Crète • Turquie
Sardaigne • Bulgarie • Croatie • Monténégro
Italie • Tunisie

Des circuits

Avec accompagnateur Touristra et guide
local francophone pendant tout le circuit,
longs, moyens courriers et circuits ÉTOILE
au départ de 6 clubs 3000...

NOUVEAUX République Tchèque • Vietnam
Mexique colonial...

Des croisières

Croisières fluviales en Égypte.

Autres destinations sur demande

UNE ÉQUIPE COMMERCIALE À VOTRE SERVICE



Bassin Parisien

Tél. : 01 44 83 43 99

Rhône-Alpes

Tél. : 04 72 41 75 31

Alsace-Lorraine

Tél. : 03 87 71 66 10

Nord Picardie

Tél. : 03 20 12 13 04

Aquitaine

Tél. : 01 44 83 43 37

PARTENAIRE
EXCLUSIF DE

